

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2022**

oOo

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**  
**ANTONIENNES**

oOo

**RAPPORT**

Le volume global des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations sportives s'élève à 1 382 083 euros, contre 1 322 083 euros l'année dernière.

Il se répartit entre 48 associations.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 comportant le respect des principes de la République ;

CONSIDERANT que les textes susvisés obligent désormais les associations subventionnées à signer un Contrat d'Engagement Républicain ;

VU le Contrat d'Engagement Républicain annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les associations sportives antoniennes permettent aux habitants de la Commune de se consacrer aux sports de leur choix et qu'elles offrent des services de qualité dans le domaine de l'initiation, de la compétition et du loisir ;

CONSIDERANT qu'il est important que la Commune participe au fonctionnement de ces associations qui regroupent des participants en nombre croissant ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Décide d'allouer au titre de l'année 2022 une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

ANTONY ATHLETISME 92	186 433 € (dont 14 433 € au titre du CD 92)
ANTONY METRO 92	159 300 € (dont 9 700 € au titre du CD 92)
ANTONY SPORTS ESCRIME	152 600 € (dont 4 600 € au titre du CD 92)
ANTONY FOOTBALL	
EVOLUTION	142 600 € (dont 5 600 € au titre du CD 92)
TENNIS CLUB D'ANTONY	74 000 € (dont 5 000 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION DE LOISIRS CULTURELS	
ET EDUCATIFS D'ANTONY	70 000 €
ANTONY VOLLEY	70 000 € (dont 8 000 € au titre du CD92)
ANTONY SPORT	
TENNIS DE TABLE	69 400 € (dont 2 000 € au titre du CD 92)
HANDBALL CLUB D'ANTONY	61 000 € (dont 6 000 € au titre du CD 92)
LES PHOENIX D'ANTONY	42 500 € (dont 5 000 € au titre du CD 92)
ANTONY BASKET	42 200 € (dont 2 200 € au titre du CD 92)
LES AMIS DU TAEKWONDO	
D'ANTONY	35 500 €
ANTONY BERNY CYCLISTE	33 300 € (dont 1 300 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION DES JEUNES	
D'ANTONY	32 000 €
ANTONY SPORT JUDO	24 400 € (dont 2 400 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION SPORTIVE	
RYTHMIQUE ANTONY	24 000 €
ARCHERIE CLUB D'ANTONY	21 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)

STREET SHARKS ANTONY	20 000 €
ANTONY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	18 450 €
TENNIS CLUB LA FONTAINE	13 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)
KARATE CLUB D'ANTONY	12 800 € (dont 800 € au titre du CD 92)
A.S.P.A.L.A.	11 600 €
ANTONY SUBAQUATIQUE	10 900 € (dont 900 € au titre du CD 92)
DEFIS SPORTS AVENTURES	6 600€ (dont 2 600 € au titre du CD 92)
ANTONY TRIATHLON	6 000 €
ANTONY SPORT BOXE	6 000 €
ANTONY WATER POLO	6 000 €
ANTONY SPORTS HANDI CLUB	5 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION SPORTIVE	
SENIOR ANTONY	3 200 € (dont 700 € au titre du CD 92)
LA ROSE COUVERTE	3 000 €
AVF ANTONY	2 000 €
SHOTOKAN KARATE ANTONY	2 000 €
ANTONY AIKIDO	1 900 € (dont 300 € au titre du CD 92)
QWAN KI DO ANTONY	1 500 €
JU JUTSU CLUB D'ANTONY	1 000 €
CS PORTUGAIS D'ANTONY	1 000 €
ANTONY SPORT PETANQUE	1 000 €
ANTONY FOOTBALL CLUB	500 €
CLUB DE PLONGEE SAINT MARIE	500 €
AMICALE DU PONT DE PIERRE	500 €
ROUTE 109	300 €
MON PHAI THU VAN	200 €
AS ECOLE JULES FERRY	2 000 €
AS LYCEE DESCARTES	1 000 €
AS COLLEGE DESCARTES	1 000 €
AS ECOLE QUARTIER PAJEAUD	1 000 €
AS COLLEGE	
HENRI-GEORGES ADAM	800 €
AS LYCEE PROFESSIONNEL	
THEODORE MONOD	500 €

ARTICLE 2 – Dit que le versement de ces subventions est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Républicain de chacune des associations concernées.

ARTICLE 3 - La dépense est inscrite au budget de l'exercice 2022 - au compte 6574 - rubrique 412 - UAC ANIM.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire